

Séance du vendredi 26 septembre 2008

L'an deux mil huit, le vingt six septembre, le Conseil Municipal de Courcelles-Sapicourt légalement convoqué, s'est réuni publiquement au lieu ordinaire des séances sous la présidence de LAMPE Jean-Claude,

Présents : DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, CARRE Pierre, MAZZINI Grégoire, LEVEAUX Philippe, PROLA Thierry, LESUEUR Jacky, MICHEL Jean.

Absents excusés : CULEUX Xavier donne pouvoir à Jean MICHEL, RONSEAUX Jean-Noël donne pouvoir à Jean-Claude LAMPE.

1 – DELIBERATIONS.

24/2008 : Travaux de façade de la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la dégradation du bas du mur de la mairie côté tennis. Le Conseil Municipal souhaite que les travaux de réfection soient effectués.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de choisir l'entreprise RMC afin de procéder au ravalement de façade. Le montant des travaux est fixé à 2 059,24 € HT soit 2 172,50 € TTC. La dépense sera imputée en section d'investissement sur le compte 2313 opération 156.

Autorise le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

25/2008 : Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 95-127 du 8 février 1995 sur les Marchés Publics et les Délégations du Service Public,

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération n° 49/2008 en date du 10 juillet 2008 de la Communauté de Communes Champagne Vesle adoptant ce rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

26/2008 : Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 95-127 du 8 février 1995 sur les Marchés Publics et les Délégations du Service Public,

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération en date du 23 juin 2008 du Comité Syndical des Eaux de la Garenne adoptant ce rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

27/2008 : Enquête publique relative au classement dans le domaine public du chemin situé au lieu dit « Sapicourt » cadastré C182 et C183.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 54/2003 par laquelle il avait été décidé la rétrocession à titre gratuit à la commune du chemin situé au lieu dit « Sapicourt » cadastré C 182 et C 183. Il est à présent nécessaire de réaliser l'enquête publique nécessaire à cette rétrocession.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

La réalisation d'une enquête publique afin de classer dans le domaine communal le chemin situé au lieu dit « Sapicourt » et cadastré C 182 et C 183.

Charge le Maire de procéder à l'enquête publique et **l'autorise** à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

28/2008 : Virement de crédits pour les travaux de la mairie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

Le virement de crédits suivant :

De la section investissement :

Du compte 2111 opération 172 réserve foncière la somme de 12 000 euros.

Au compte 2313 opération 156 mairie la somme de 12 000 euros.

2 – QUESTIONS DIVERSES.

Réfection de voiries communales : des devis ont été demandés afin de procéder à la réfection des voiries suivantes : rue de Buffet, ruelle Durand, ruelle Jardin Michaut, rue de Bury, rue du Lavoir et ruelle Lecoq Mabilles à Sapicourt.

Ruelle des Jardins Michaut : Des pierres ont été installées afin d'empêcher les véhicules d'emprunter cette ruelle. Au vu de la plainte d'une personne qui souhaite que ces pierres soient retirées à cause de leur dangerosité, le conseil municipal à l'unanimité décide de laisser en place les pierres dans la ruelle Jardin Michaut.

Elagage et coupe d'arbres : Un courrier a été envoyé à la société l'Effort Rémois afin que cette dernière procède à l'élagage des arbres situés sur la route de Courcelles à Muizon. Des arbres situés sur un terrain communal rue de Bury devront prochainement être abattus. Jean-Noël Ronseaux se propose pour effectuer le travail avec l'aide de conseillers.

Travaux d'électricité dans la mairie : Un courrier en recommandé sera envoyé à l'entreprise SOS Dépannage afin de la mettre en demeure, de réaliser des travaux, suite aux observations de la société BETELEC lors de la réunion de parfait achèvement du 9 juin 2008.

Ecole : Des céramiques ont été réalisées par des élèves de l'école de Rosnay. Ces dernières devaient être installées sur la façade de l'école par une entreprise, qui n'a pas effectué ce travail. Actuellement, le coût de pose s'élève à 10000 euros. L'école ne peut subvenir à cette dépense. Le conseil propose que l'école lance une souscription auprès de chaque village ou bien encore qu'une exposition soit réalisée dans chaque village et que les visiteurs paient l'entrée ou effectuent un don

...

France Télécom : Une antenne est en cours d'installation le long de la nationale sur le territoire de Muizon, sa hauteur est d'environ 36 mètres.

Commission des impôts : Une réunion aura lieu le 5 novembre prochain en présence de Monsieur Gombaudo du cadastre de Reims. L'ordre du jour est la mise à jour des valeurs locatives. Lors de cette réunion, seront évoqués les travaux réalisés par Monsieur SMETT dans sa propriété.

Syndicat Scolaire de Rosnay : Les problèmes de cantine sont toujours à l'ordre du jour.